



Gestion du domaine public fluvial et Natura 2000

Rôle de l'animateur Natura 2000

Partenariat avec les services de l'Etat Statut et fragilités du DPF



**JET Natura 2000 - Vallées alluviales
Orléans 19 mai 2009**

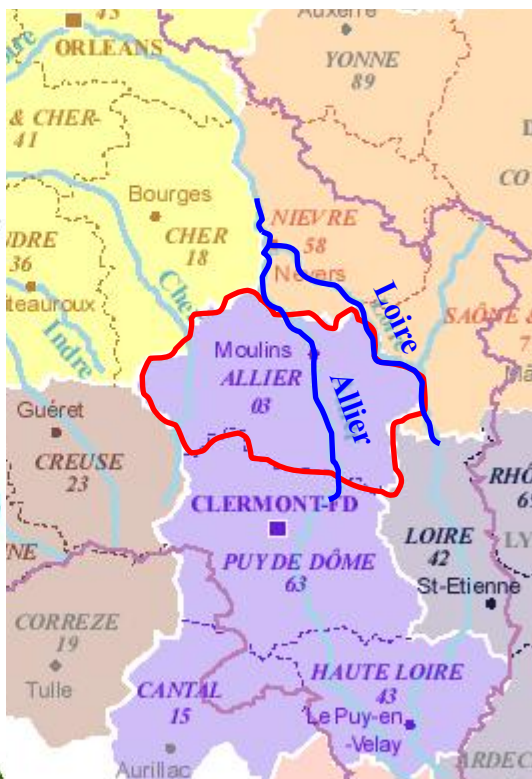
Estelle COURNEZ
Conservatoire des Sites de l'Allier
Directrice - 04.70.42.89.34.

Sites Natura 2000 Vallées de l'Allier 03



Conservatoire des Sites de l'Allier

- Association membre du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Objet : connaissance, préservation, gestion et valorisation du patrimoine naturel du département de l'Allier
- ⇒ Actions concertées sur les milieux naturels du département, en partenariat avec les propriétaires, agriculteurs, collectivités, usagers



- Actions sur les milieux alluviaux Val d'Allier et Val de Loire Bourbonnais, depuis les années 1995, aux côtés du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- Programmes Loire nature successifs :
expérimentation sur des sites pilotes
- Animateur des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 depuis 2003 des Gorges du Haut-Cher, de la Basse Sioule

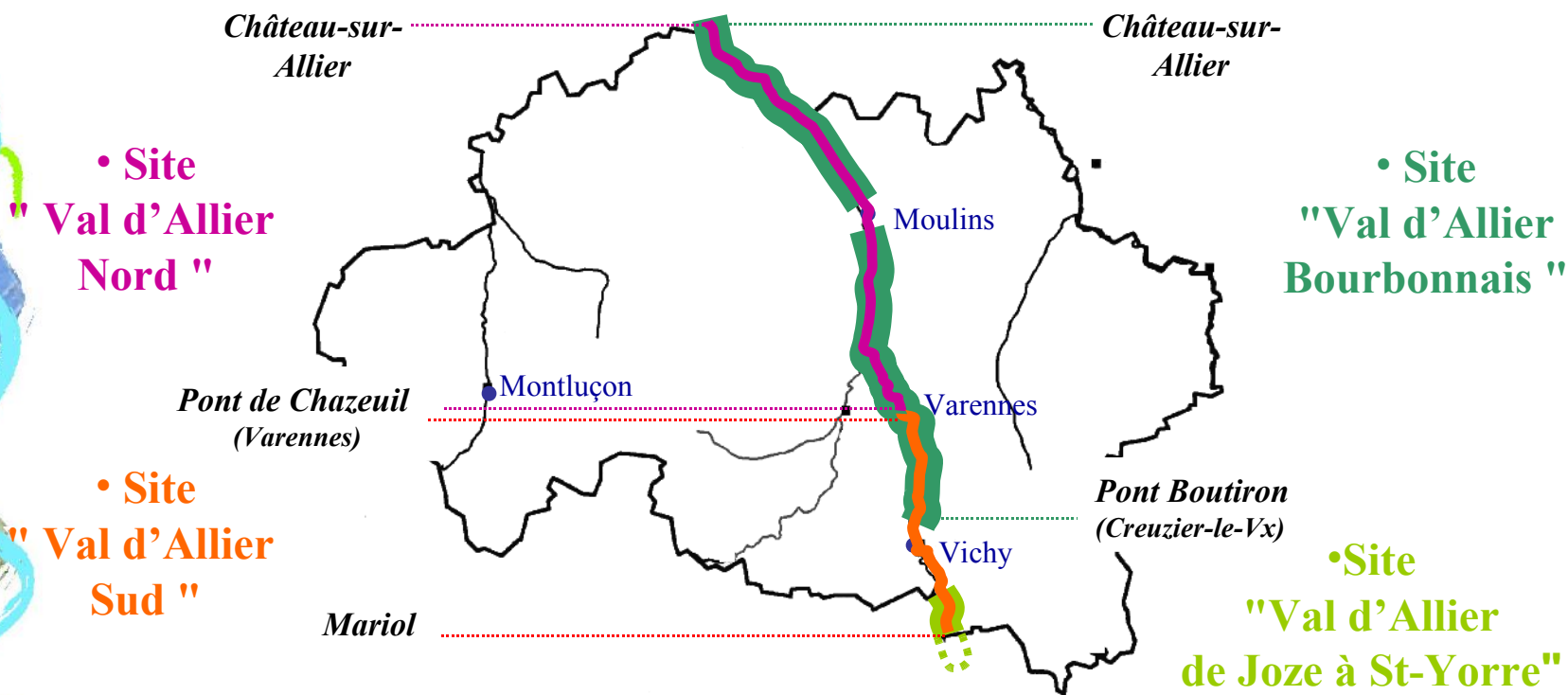


Natura 2000 sur le Val d'Allier 03



Sites Natura 2000
Directive Habitats : ZSC

Site Natura 2000
Directive Oiseaux : ZPS

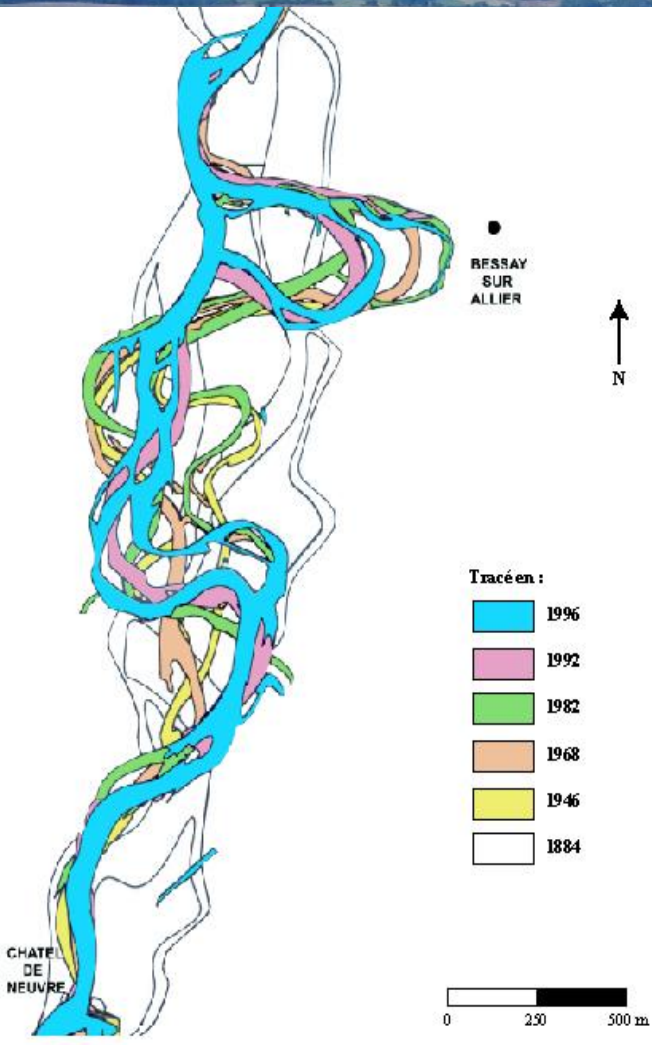


Près de 20 000 ha, dont environ 5 000 ha en Domaine Public Fluvial



Sites Natura 2000 Val d'Allier 03

Grande richesse biologique, liée à la grande mobilité latérale de la rivière



1^{er} objectif des Docobs du Val d'Allier 03
« Favoriser le maintien d'une dynamique fluviale active
et d'un espace de mobilité »

2 statuts fonciers

✓ **Domaine Public Fluvial (DPF) 4 600 ha**

- ⇒ Espace de mobilité minimal où s'exerce 90 % de l'érosion
- ⇒ Mosaïque de milieux préservée
- ⇒ Maintien d'un usage extensif
- ⇒ 1 400 ha en Réserve naturelle

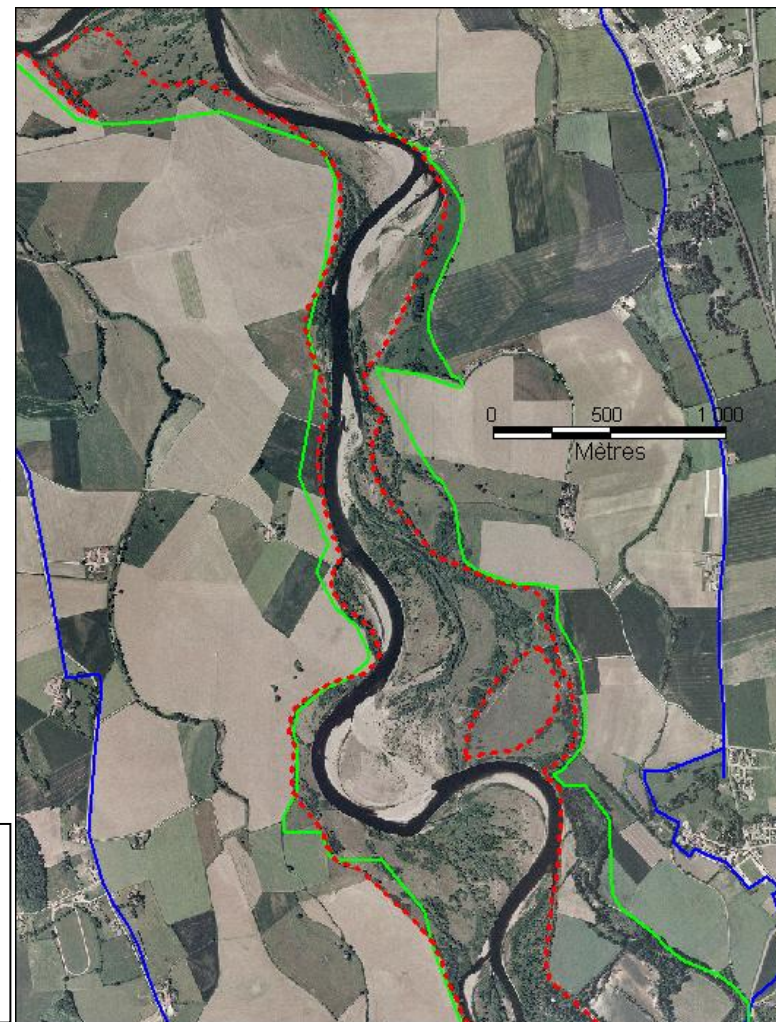
✓ **Parcelles riveraines en propriété privée**

- ⇒ Extension des surfaces en culture
Essentiellement maïs irrigué
- ⇒ Maintien de quelques ensembles prairiaux, ponctués de boires et de haies.

Patrimoine naturel concentré sur le DPF

Sites dir. Habitats : 75 % des surf. en DPF

Site dir. Oiseaux : 25 % des surfaces en DPF



Partenariat avec les services de l'Etat



- **Principal interlocuteur**

DDE de l'Allier

notamment en tant que gestionnaire du DPF

⇒ **Accord cadre entre la DDE, le CSA, la DDAF et la DIREN, sous l'autorité du Préfet de l'Allier**

« **Charte** relative à la mise en œuvre des actions de la DDE de l'Allier dans les espaces du réseau Natura 2000 du Val d'Allier »



CHARTE RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ALLIER DANS LES ESPACES DU RESEAU « NATURA 2000 » DU VAL D'ALLIER

ENTRE

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ALLIER (DDE)

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE L'ALLIER (DDAF)

LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'Auvergne (DIREN)

LE CONSERVATOIRE DES SITES DE L'ALLIER (CSA)

SOUS L'AUTORITÉ DE MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ALLIER

⇒ **Signature en 2003 (Val d'Allier Sud) puis 2005 (3 sites)**



Décembre 2005





Mise en œuvre de l'accord

- Engagement de la DDE à informer/consulter l'animateur Natura 2000 pour les actions émanant de la DDE ou soumises à son autorisation administrative

- **Gestion du Domaine Public Fluvial**
 - Travaux d'entretien
 - Autorisation d'occupation temporaire
- **Police de l'Eau sur la rivière Allier**
- **Plan de prévention des risques inondation**
- **Relais du service bases aériennes**
- **Documents d'urbanismes**
- **Assistance aux collectivités**



- Engagement du CSA à remettre un avis sur la compatibilité des projets dans un délais de 1 mois (max 2 mois)



⇒ **Formation / échanges
avec les agents de la DDE**





Mise en œuvre de l'accord

- **En pratique, mise en œuvre plus souple**
 - Concertation avec le service en charge de la gestion du DPF
 - Discussion en amont des projets (RTE, STEP, demande d'encrochement...)
 - Participation à la rédaction des cahiers des charges pour l'activité agricole
 - ↳ *Dialogue constant*
 - Avis plus ponctuels sur autres missions, projets
 - Problème de *turn-over* dans les services / modification des missions de la DDE
 - *PPRi, Police de l'eau*
 - *Relais du service bases aériennes*
 - *Documents d'urbanismes*



• **Projet de révision**

Attente - structuration Direction Dptale Territoriale - DDT
- information concernant le transfert du DPF

Nouvel accord plus ciblé sur le DPF

Projet d'accord sur les sites Natura 2000 Val de Loire bourbonnais





Fragilités du DPF

Importance du Domaine Public Fluvial

Aujourd'hui droit de regard sur les usages sur le DPF

DPF : au cœur des politiques publiques

- en faveur du patrimoine naturel
 - ↳ Noyau dur du site Natura 2000
- en faveur de la ressource en eau
 - ↳ Zone tampon autour de la rivière, SAGE
- en faveur de la dynamique fluviale
 - ↳ Espace de mobilité minimum (*siège de 90 % de l'érosion entre Varennes-s-A et Moulins (étude LN CEPA)*)

Mais un statut insuffisant et fragile :

- Fragilité spatiale
- Fragilité du regard de l'Etat
- Fragilité au regard de grands aménagements



Fragilité spatiale du DPF



Incidence d'une redéfinition du DPF

Délimitation DPF : *plenissimum flumen*

↳ dépend d'un niveau topographique
« lit de plein bord avant débordement »

Limite actuellement admise, repose sur une délimitation datant des années 1960, (RN : remise à jour 1990)

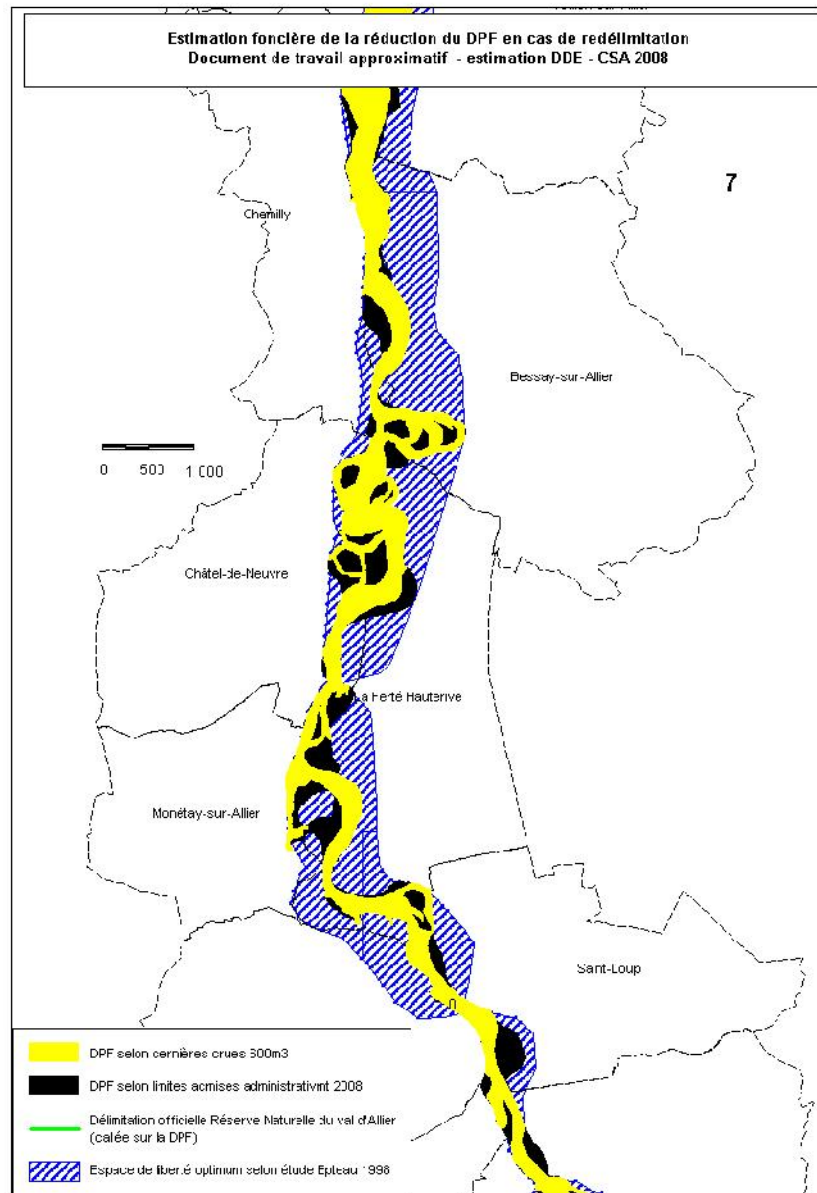
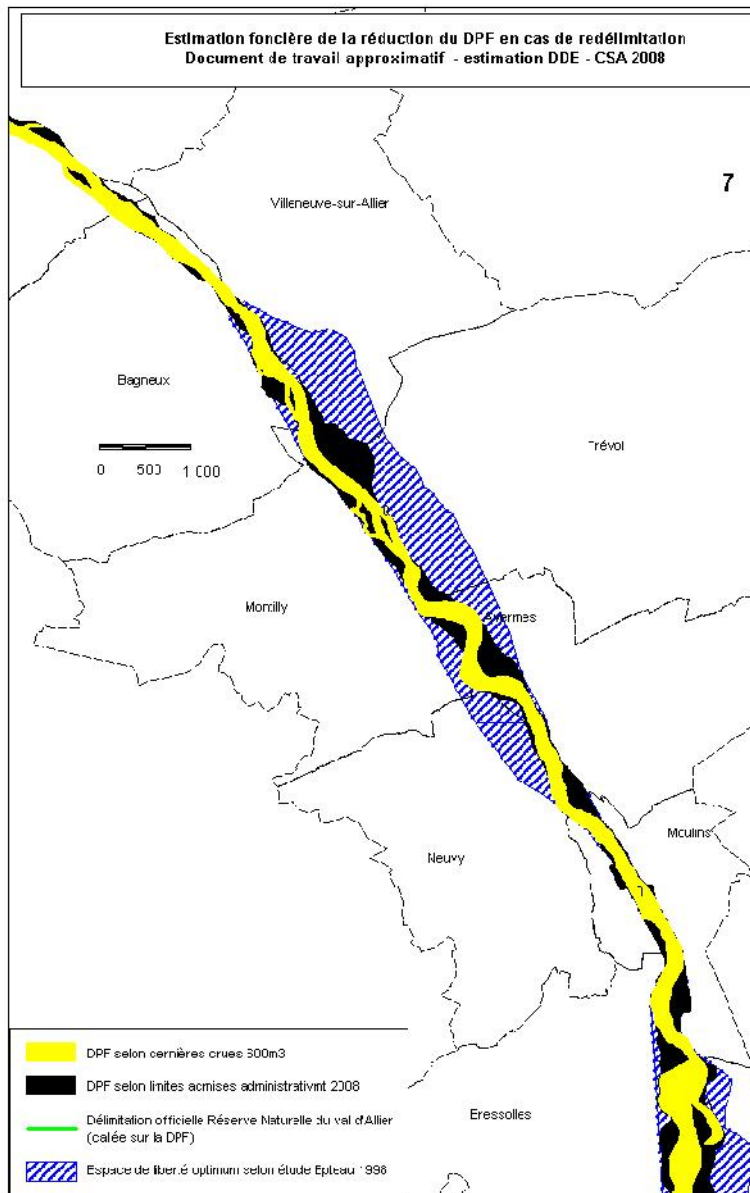
élargie au gré des érosions de berges, soit sur le Val d'Allier 03 : 4665 ha environ

Selon observations notamment lors de la crue de juin 2008, une redéfinition du DPF induirait une réduction substantielle de sa surface (jusqu'à 25 %)



Fragilité spatiale du DPF

Incidence d'une redélimitation du DPF



Fragilité spatiale du DPF



Incidence d'une redélimitation du DPF

**Selon observations notamment lors de la crue de juin 2008,
une redélimitation du DPF induirait une
réduction substantielle de sa surface (jusqu'à 25 %)**

Causes :

- **Enfoncement du lit**, lié à l'exploitation intensive de granulat et aux enrochements
- **Végétalisation des abords**, absence relative de crue
- **Ancienneté de la délimitation** (déplacement latéral)



Fragilité spatiale du DPF



Incidences d'une redélimitation du DPF

- **Parcelles exclues du DPF suite à redélimitation réattribuées automatiquement au propriétaire historique ou à défaut au propriétaire riverain**
 - ↳ Aucune possibilité de préemption ...
- **Risque d'intensification des pratiques sur les surfaces redevenues privées sans droit de regard de l'Etat**
 - *débroussaillage, défrichage*
 - *désensablement, nivellement,*
 - *sur-semis, retournement visant à créer des pâtures*
 - *dans une moindre mesure : risque de mise en culture*

Risque de destruction de la mosaïque de milieux naturels, banalisation des milieux sur de grandes surfaces

⇒ **Risque de non respect des engagement Natura 2000**
des engagement DCE



Fragilité spatiale du DPF



• Aujourd'hui, pas de redéfinition prévue à grande échelle, mais :

- demandes de redéfinition par des riverains (non réalisée en raison du coût)
- progression des techniques de relevés topographiques (moyens aéroportés)
- transfert du DPF aux collectivités : facteur d'accélération ?

⇒ **Besoin outil réglementaire**
pour assurer la poursuite du droit de regard de l'Etat (hors loi sur l'eau)
sur les usages et la conservation des milieux
sur l'ensemble du DPF actuel



Fragilité du regard de l'Etat



Aujourd'hui, dialogue et fermeté du service en charge du DPF pour le respect des engagements Natura 2000 sur le DPF

Transfert de gestion du DPF vers les collectivités :

→ concerne le Val d'Allier et le Val de Loire en amont du Bec d'Allier

↳ **Nouvel interlocuteur**

- **Relance des demandes de redéfinition ?**
- **Besoin de la collectivité de disposer de limites actualisées ?**
- **Niveau d'exigences dans les cahiers des charges d'occupation du DPF ?**



Fragilité au regard des grands aménagements



- Illustration de la fragilité du statut du DPF pour la préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau :

➤ Contournement de Varennes-sur-Allier – mise en 2x2 voies de la RN7

1995 : Choix du tracé – DUP

2002 : 1ère étude d'incidence

2009 : relance du projet, concertation avec l'animateur Natura 2000

2010 : réalisation de l'ouvrage

- Prise en compte incidence sur les milieux, en particulier site potentiel de ponte pour la Cistude

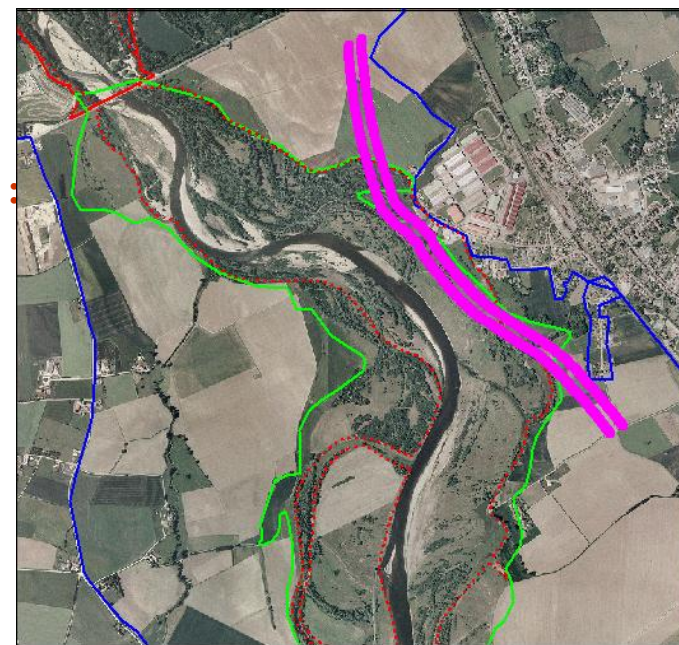
Mais

- implantation d'un tronçon 2x2 voies sur le DPF :

- ↳ DPF : Pas réel statut de protection
- ↳ Possible si n'entrave pas la bonne navigabilité, avec simple doc de transfert de gestion

- non prise en compte de la dynamique fluviale

- ↳ impact indirect sur les milieux naturels, fonctionnalité du milieu
- ↳ Besoin mesures compensatoires (étude, désenrochement, acquisition nouvelles surfaces soumises à érosion)





Fragilité du DPF

Statut insuffisant et fragile :

- Fragilité spatiale
- Fragilité du regard de l'Etat
- Fragilité au regard de grands aménagements

⇒ **Besoin outil réglementaire pour assurer et améliorer la poursuite du droit de regard de l'Etat sur les usages et la conservation des milieux sur l'ensemble du DPF actuel**

⇒ **Etude de faisabilité pour la mise en place d'un APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope) dans le cadre de l'animation Natura 2000**

*sur le DPF du Val d'Allier 03
en amont et aval de la Réserve Naturelle du Val d'Allier*

*à terme concerne également le DPF du Val d'Allier hors 03
et le DPF du Val de Loire*





Gestion du domaine public fluvial et Natura 2000 Rôle de l'animateur Natura 2000

Partenariat avec les services de l'Etat Statut et fragilités du DPF



**JET Natura 2000 - Vallées alluviales
Orléans 19 mai 2009**

Estelle COURNEZ
Conservatoire des Sites de l'Allier
Directrice - 04.70.42.89.34.

Sites Natura 2000 Vallées de l'Allier 03